

Initiatives ministérielles

dollars. En fait, les dépenses totales du ministère ont baissé de quelque 24 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Le recouvrement des coûts, les frais d'utilisation et l'absence d'encouragements à la construction navale ne sont que quelques-unes des préoccupations courantes dans l'industrie des transports maritimes.

Ce n'est pas seulement la disparition des industries de la construction navale et des transports maritimes qui suscite certaines préoccupations depuis quelques années au Canada, mais également le sentiment général que le réseau, l'infrastructure, l'industrie des transports en général est en détresse.

Nous avons été témoins à la Chambre et dans tout le pays de la disparition, par exemple, de l'industrie du camionnage, après sa déréglementation par le gouvernement en 1988. Depuis maintenant deux ans, les camionneurs canadiens attendent que le gouvernement agisse.

Entre-temps, un certain nombre de ministres se sont succédé et ont promis d'apporter une aide à cette industrie mais, malheureusement, le programme d'aide n'a pas encore vu le jour.

Nous savons ce qui s'est passé du côté ferroviaire, avec le démantèlement de VIA. Il n'y a aucun projet de train à grande vitesse à l'horizon. Nous savons également ce qui se passe dans l'industrie des transports aériens, qui est très chancelante, c'est le moins qu'on puisse dire, alors que la déréglementation devait la relancer. Nous étions censés avoir plus de concurrence. Au lieu de cela, il ne nous reste en substance qu'un duopole.

Pour empirer les choses, le gouvernement se lance dans des négociations d'ouverture des espaces aériens avec les Américains, sans même avoir le courage et la prévoyance de dire qu'il n'est pas prêt à négocier des droits de cabotage.

Il y a quelques soirs à peine, l'adjoint parlementaire du ministre a répondu de façon générale à la question du libre-chargement. Lui aussi, comme ses chefs politiques, a laissé entièrement entre les mains des transporteurs américains toute la question des droits de libre-chargement, au moment même où l'industrie aurait bien besoin que le gouvernement résiste aux exigences des Américains.

Le projet de loi C-33 porte sur l'industrie de la construction navale—je sais que les ministériels ont les yeux fixés sur la pendule mais je pense que l'opposition a jusqu'à 40 minutes, ce dont je ne gratifierai pas la Chambre—, mais il ne s'agit pas seulement de l'industrie de la construction navale, pas plus qu'il ne s'agit seulement de

l'industrie des transports maritimes. C'est tout le réseau de transport du pays qui est attaqué, celui-là même qui a contribué à l'édification de ce pays, qui tente encore de garder ce pays intact pour ce qui est de faciliter les déplacements des Canadiens et les amener à se connaître mutuellement, et de transporter des produits et des marchandises.

Ce projet de loi contient un certain nombre de mesures positives comme l'élargissement des limites de l'industrie du cabotage au pays. Il y a cependant certains points sur lesquels les députés de l'autre côté et le ministre, que je remercie de sa présence à la Chambre aujourd'hui, se pencheront, je l'espère, en deuxième lecture de ce projet de loi, et à l'étape de l'étude en comité où se fait le gros du travail. Si nous sommes le moins disposés à essayer d'améliorer ce projet de loi et à dissiper certaines des craintes et des préoccupations qui ont été soulevées au sujet du projet de loi C-33, peut-être pourrions-nous jeter un coup d'oeil sur l'ensemble de l'industrie des transports et prendre enfin certaines des mesures qui ont été demandées et qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas été prises.

M. Corbeil: Monsieur le Président, avec votre permission et après consultation, je propose:

Que le projet de loi C-33, Loi concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage, soit renvoyé au Comité permanent des transports après la deuxième lecture.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'est pas habituel évidemment que ce genre de motion soit présentée à ce moment-ci. Il est possible que j'aie reconnu trop rapidement le député de l'opposition.

[*Traduction*]

La Chambre consent-elle à l'unanimité à adopter la motion proposée par le ministre?

Des voix: D'accord.

M. Brewin: Le consentement ne vise pas l'adoption de la motion, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion porte renvoi du projet de loi au Comité permanent des transports, aux fins d'étude article par article.

M. Brewin: Monsieur le Président, j'accepterais que le ministre propose la motion maintenant mais, si je comprends bien, nous ne consentons pas à l'adoption de la motion comme je vous ai entendu poser la question. Je voudrais que ce point soit établi très clairement pour que nous puissions poursuivre le débat en deuxième lecture.